



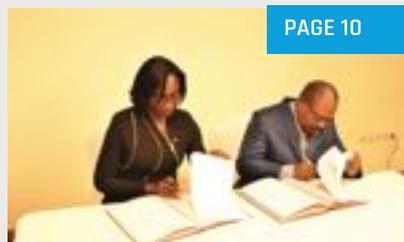
## 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES s'est tenue à Cotonou (Bénin), du 27 au 30 mai 2019

### FOCUS



PAGE 9

**Signature d'un accord de partenariat entre la CEMAC et le CAMES**



PAGE 10

**Signature d'un accord de partenariat entre le CICR et le CAMES**

### Le CAMES se dote d'un nouveau Plan stratégique de développement 2020-2022

Le nouveau Plan stratégique de développement du CAMES 2020-2022 (PSDC 2020-2022) se décline en 7 axes stratégiques complémentaires, 33 objectifs spécifiques et 83 actions concrètes.

Toutes adossées au Code d'éthique et de déontologie du CAMES, les actions proposées confirment l'engagement fort de s'attaquer aux problématiques prioritaires et transversales (i) de l'assurance qualité (ii) de l'appropriation et de l'utilisation intelligente du numérique (iii) d'un impact accru de la recherche organisée en réseau, au bénéfice des États membres (iv) du rôle de conseil et de veille du CAMES en matière de promotion d'enseignants chercheurs et des chercheurs, des outils pédagogiques et des offres de service, ainsi que (vi) de la nécessité de sanctuariser les partenariats et de bien communiquer. »Page 14



RÉUNION DU COMITÉ DES EXPERTS



SESSION MINISTÉRIELLE

Diplômes des 2<sup>nd</sup> & 3<sup>ème</sup> cycles  
reconnus par le MESRS-CI  
et homologués par le CAMES



Ministère  
de l'Enseignement  
Supérieur et de la  
Recherche Scientifique



**31 diplômes professionnels** (Licence et Master)  
**29 accrédités par le CAMES** et  
**02** faisant l'objet d'une habilitation nationale

**MEMBRES : CRUFAOCI - AUA**

**PARTENAIRES :**

- Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (UFHB)
- Université Nangui Abrogoua d'Abobo Adjamé (UNA)
- Université Alassane Ouattara de Bouaké (UAO)
- INPHB, IPNETP etc...



*Les diplômes délivrés dans les différents Départements sont présentés ci-dessous :*

**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**MASTER PROFESSIONNEL**

● **DEPARTEMENT : Informatique Télécommunication  
Electronique et Réseaux (ITER)**

*1/Diplômes Accrédités par le CAMES*

Informatique et télécommunication Parcours : Informatique	Réseaux et systèmes Distribués Parcours : Réseaux
Informatique et télécommunication Parcours : Informatique et micro électrique	Réseaux et systèmes Distribués Parcours : Systèmes Distribués
Informatique et télécommunication Parcours : Electronique, Electrotechnique, Automatisme	Multimédia, Bases de données et Intégration de Systèmes

*2/Diplôme Habilité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique et reconnu équivalent aux  
Diplômes délivrés par les Universités publiques :*

**Génie Electrique**

● **DEPARTEMENT : Information-Communication  
et Ressources Humaines (ICRH)**

*Diplômes Accrédités par le CAMES*

Journalisme-Production/Multimédia	Journalisme-Production/Multimédia
Marketing-Publicité	Marketing-Publicité
Gestion des Ressources Humaines et Management des Organisations	Gestion des Ressources Humaines et Management des Organisations

● **DEPARTEMENT : GENIE CIVIL (GCV)**

*Diplômes Accrédités par le CAMES*

Sciences et Techniques du Bâtiment	Sciences et Techniques du Bâtiment
Sciences et Techniques Urbaines	Sciences et Techniques Urbaines
Hydraulique et Energie	Hydraulique et Energie

**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**MASTER PROFESSIONNEL**

● **DEPARTEMENT : Géologie, Mine Pétrole et Environnement (GMPE)**

*Diplômes Accrédités par le CAMES*

Sciences de la Terre et des Ressources Minérales	Génie Minier et Métallogénie
Eau et Gestion de l'Environnement	Assainissement et Génie Sanitaire
	Pétrole et Génie du Raffinage
	Géorisques et Génie de l'Environnement

● **DEPARTEMENT : INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE (IAA)**

*Diplômes Accrédités par le CAMES*

Génie des Bioproductions de l'Agroalimentaire	Maîtrise et Management de la Qualité dans les Industries Agro-Alimentaires
Sécurité Sanitaire des Aliments	Microbiologie
	Ingénierie des Produits et Procédés
	Gestion des Risques Chimiques et Biologiques dans l'Entreprises

● **DEPARTEMENT : Sciences Economiques et Gestion (SEG)**

*Diplômes Accrédités par le CAMES*

Gestion Commerciale	Ingénierie Marketing
Gestion Comptable	Comptabilité Contrôle-Audit
	Management des Projets

**FORMATION CONTINUE 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Cycles**

- Cours du soir • E-learning
- Formation Ouverte à Distance (FOAD)



Tél.: (225) 21 75 29 90 / 21 35 36 07 / 21 21 19 20 • E-mail : [infos@groupeloko.com](mailto:infos@groupeloko.com) / Site Internet : [www.groupeloko.com](http://www.groupeloko.com)

**L'Expérience et l'Excellence font la Différence**

# CAMES INFO

01 BP 134 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Téléphone : (+226) 25 36 81 46  
Courriel : [comes@lecames.org](mailto:comes@lecames.org)  
[communication@comes.online](mailto:communication@comes.online)  
Site internet : [www.lecomes.org](http://www.lecomes.org)

## Directeur de publication :

Pr Bertrand MBATCHI

## Rédacteur en Chef :

M. Assalih JAGHFAR

## Rédacteur en Chef associé :

M. Zakari LIRE

## Secrétaire de rédaction :

M<sup>me</sup> Virginie KARAMA

## Relecteurs :

Pr Abou NAPON

Pr Claude LISHOU

Dr Saturnin ENZONGA YOCA

M. Issoufou SOULAMA

M. Guillaume NIKIEMA

M. Ifoni Briand IDOSSOU

M. Ulvick J. A. HOUSSOU

M<sup>me</sup> Affissath ATTANDA

M<sup>me</sup> Pascaline KOURAOGO

## Infographie

Service communication du CAMES

Groupe Araignée

## Impression

Groupe Araignée



*Plan stratégique*  
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
2020-2022

## SOMMAIRE

- 4 **ÉDITORIAL** : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », (Rabelais) »

### CONSEIL DES MINISTRES

- 6 La 36e session du Conseil des Ministres du CAMES s'est tenue à Cotonou, au Bénin, du 27 au 30 mai 2019
- 8 Quelques activités en marge de la 36e session du Conseil des Ministres du CAMES
- 9 Signature du protocole d'accord entre la Commission de la CEMAC et le CAMES
- 10 Signature du protocole d'accord entre le CICR et le CAMES
- 11 La 36e session du Conseil des Ministres adopte un nouveau règlement intérieur pour les CCI
- 12 Décoration de personnalités en marge du Conseil des Ministres du CAMES
- 14 Le CAMES adopte un Plan stratégique de développement triennal, pour consolider les acquis et les élargir
- 15 La Commission d'éthique et de déontologie du CAMES à l'épreuve des faits, en 2019

### CONCOURS D'AGRÉGATION

- 18 Les Présidents des jurys préparent le 19e Concours d'Agrégation en Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion, à Ouagadougou, au Burkina Faso
- 20 Relecture du dispositif d'évaluation des enseignants-chercheurs au Concours d'agrégation de médecine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales (MPOMVPA)



Pr Bertrand MBATCHI, Secrétaire Général du CAMES, Grand Chancelier de l'Ordre international des palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES), Président de la Commission d'éthique et de déontologie du CAMES (CEDC).

Nommé Secrétaire général du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) le 1er août 2011 par le Conseil des Ministres du CAMES, pour un mandat de 5 ans, renouvelé en 2017, le Professeur Bertrand MBATCHI est titulaire d'un doctorat d'Etat en biologie et physiologie végétales et d'un doctorat de 3ème cycle en biologie et physiologie végétales obtenus à l'Université de Poitiers (France). Il était auparavant, Secrétaire Général au Ministère gabonais de l'enseignement supérieur.



## “Science sans conscience n'est que ruine de l'âme”, (Rabelais)

Déjà énoncé à un temps, bien éloigné du nôtre, cette pensée de Rabelais, retentit encore sous diverses déclinaisons normatives, plus contemporaines, comme l'éthique et la déontologie ou la démarche qualité.

Cette pensée s'érige à la fois comme une affirmation et une mise en garde. En effet, elle indique que la science, considérée à la base de tout recul de notre ignorance individuelle et collective ne peut porter les fruits escomptés que si elle est adossée à une prise de conscience.

En fait, prise de manière absolue, la science qui ouvre les horizons de la connaissance ne peut être considérée comme une ruine de l'âme, car sa nature même consiste à l'enrichir. Cependant, en accord avec cette pensée, elle le devient à partir du moment où la conscience n'y est pas associée, lorsqu'on ne sait pas au fond pourquoi l'on apprend et quel usage il faut en faire de sa science, au moment opportun.

Autrement dit, peut-on soutenir aisément le concept de la science, lorsqu'elle viendrait à créer le chaos, la désolation, la pauvreté, au lieu d'améliorer le bien-être, le vivre ensemble? Une telle posture ne constituerait-elle pas un recul vers l'ignorance plutôt qu'une marche vers le progrès?

On peut s'appuyer à cet égard sur les propos du philosophe Giambattista Vico, en 1732, qui dit qu'on apprend « *ni pour s'enrichir, ni pour se glorifier de ses connaissances, ni même pour devenir sage, ou docteur ou savant, mais pour contribuer à l'héroïsme humain (de mente heroica). Cet héroïsme consiste à contribuer au bonheur humain...* » Ici la conscience de l'auteur place le bonheur humain comme principale motivation de la science. Sans cette motivation, l'apprentissage qui conduit à la science perd tout son fondement, sa substance, sa respectabilité.

Dès lors, on peut relever que la conscience revêt un rôle structurant indispensable qui inspire, qui oriente les applications de la science en lui conférant ou pas du même coup, un impact à forte valeur ajoutée.

C'est en effet la conscience, dont la structuration s'avère par ailleurs évolutive et s'enrichit de sources multiples, qui imprime la meilleure portée à donner au savoir, à la science et contraint chacun de ses détenteurs à en délimiter le périmètre d'action.

Se départir de la conscience dans la quête du savoir ne paraît donc pas recommandable, comme l'énonce si bien François Rabelais dans sa pensée.

En définitive, le développement pris à l'échelle individuelle ou collective résulte d'une bonne intégration de la science et de la conscience.

Mais au fond, lorsque présentement on parle de l'assurance qualité ou de l'éthique et de la déontologie ne prône-t-on pas la même vision philosophique énoncée jadis par François Rabelais?

Les applications des normes de l'éthique et de la déontologie ou de la démarche qualité ne constituent-elles pas des approches ou instruments indispensables pour se doter individuellement et collectivement d'une conscience admise par tous, de points de repère ou de convergence pour toutes les parties prenantes?

En s'efforçant de répondre à chacune de ses questions ou à s'en servir comme base d'introspections ou d'interrogations, nous aurons gagné à nous approprier autrement cette pensée profonde et toujours d'actualité de Rabelais : « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* ». ■



## Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
2015-2019

### **LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE, une garantie qualité, une soupape de sécurité pour la marque d'excellence CAMES**

#### **Des principes pour garantir la transparence dans les actions du CAMES**

- ✓ Faire respecter les règles d'éthique et de déontologie dans l'espace CAMES ;
- ✓ Assurer le triomphe des valeurs d'impartialité, d'objectivité, de neutralité et d'indépendance, pour une transparence dans l'évaluation ;
- ✓ Préserver et renforcer le lien de confiance de la Communauté universitaire et scientifique à l'égard du CAMES et des Partenaires ;
- ✓ Accompagner les Etablissements dans la mise en place de programmes fondés sur l'éthique et la déontologie ;
- ✓ Responsabiliser les personnes engagées à titre de membre ou de participant aux programmes du CAMES, par un formulaire signé ;
- ✓ Régler les litiges en lien avec les documents administratifs, académiques et scientifiques fournis au CAMES, dans le cadre d'une évaluation.

#### **Des mécanismes pour garantir des procédures efficaces, justes et équitables**

- ✓ Faire respecter les règles d'éthique et de déontologie dans l'espace ;
- ✓ Eviter l'impunité des auteurs de manquement aux règles d'éthique et de déontologie ;
- ✓ Offrir des moyens d'expression aux personnes mises en cause, dans les procédures ;
- ✓ Garantir la manifestation de la vérité avec l'adoption :
  - d'un organe indépendant, la Commission d'éthique et de déontologie, qui ouvre l'enquête après saisine, traite l'affaire, informe le mis en cause, l'auditionne et propose, le cas échéant, des sanctions ;
  - d'une procédure de prise de décision conduisant éventuellement à l'application, par un organe souverain, le Conseil des Ministres du CAMES, des sanctions appropriées au regard de la faute commise.

[www.lecames.org](http://www.lecames.org)

*Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité  
au service du développement des Etats membres*

Comité des Experts de la 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES.



**Pr Jacques FAME NDONGO**

Ministre de l'Enseignement supérieur du CAMEROUN, Président du Conseil des Ministres du CAMES (2017-2019)

## La 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES s'est tenue à Cotonou, au Bénin, du 27 au 30 mai 2019

La 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES tenue à Cotonou, au Bénin, du 27 au 30 mai 2019, a permis, entre autres, à l'institution de se doter d'un nouveau Plan stratégique de développement, pour l'horizon 2020-2022 et de valider des réflexions initiées dans le cadre de la modernisation de la gouvernance du CAMES, du programme Silhouette du CAMES et du code d'éthique et de déontologie.

Le Conseil des Ministres du CAMES tenu à Cotonou, au Bénin, du 27 au 30 mai 2019 a encore tenu ses promesses, conformément à l'ordre du jour. En prélude à cette session, le Comité des Experts, le Conseil de l'Ordre et le Réseau des partenaires techniques et/ou financiers se sont réunis auparavant pour alimenter le contenu du huis clos ministériel.

Les travaux ont débuté par une ouverture solennelle présidée par le Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Bénin, Monsieur Aurélien AGBÉNONCI, représentant le Président de la République du Bénin, Son Excellence Patrice TALON, en présence du Pr Jacques

FAME DONGO, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement supérieur du Cameroun, Président du Conseil des Ministres du CAMES et Madame Marie Odile ATTANASSO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Bénin ainsi que du.

Cette ouverture solennelle a été suivie des travaux en plénière, ponctués par la présentation du rapport des Experts ainsi que par la signature de deux accords de partenariat entre le CAMES respectivement avec la Communauté économique monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et le Comité International de la Croix Rouge (CICR).



Durant le huis clos, après avoir examiné les rapports des experts, le Conseil des Ministres a pris des résolutions et décisions contribuant à l'amélioration du fonctionnement de l'Institution, notamment en ce qui concerne :

En ce qui concerne, la Commission d'Éthique et de Déontologie (CED), le Conseil des ministres a pris des sanctions et décisions à l'encontre des Enseignants-Chercheurs et chercheurs et adopté des recommandations pour améliorer la gouvernance des travaux des CTS. Il s'agit, comme recommandations :

- la vérification scrupuleuse à tous les niveaux, de tous les documents soumis dans le cadre des demandes de candidature aux différentes listes d'aptitude et au Concours d'agrégation du CAMES;
- la consultation du Secrétariat général du CAMES en cas de doute sur un dossier;
- la nécessité pour les enseignants et chercheurs d'éviter tout propos ou acte susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation de leurs collègues, dans le cadre de leur participation aux programmes du CAMES;
- la nécessité pour les présidents des CTS de s'assurer de la stricte concordance des rapports d'instruction des dossiers avec la décision rendue par le CTS. Toute décision non concordante doit obligatoirement être motivée dans le rapport final du CTS, préalablement à sa transmission au CCG. En outre, elle doit être explicitement évoquée lors de la présentation orale du rapport final du CTS au CCG;
- l'adoption par le CTS des décisions différentes sur des dossiers ayant des résultats d'évaluation identiques doit impérativement être motivée dans le rapport final du CTS, préalablement à sa transmission au CCG, et évoquée explicitement lors de la présentation orale dudit rapport, afin d'éviter le traitement inégal des candidats.

#### Le Plan Stratégique de Développement du CAMES (PSDC) :

- le Conseil a adopté le nouveau Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2020 – 2022) et autorisé le Secrétaire Général à recourir à des méthodes innovantes de mobilisation de fonds.

S'agissant des programmes académiques du CAMES, le Conseil a pris les décisions ci-après pour améliorer le fonctionnement en tenant compte du tout numérique, ainsi :

- le Conseil a adopté le règlement intérieur des Comités consultatifs interafricains (CCI), instruit le Secrétaire Général pour mener une réflexion sur la création d'un CTS paramédical, autorisé l'adhésion de l'ISTA au CAMES en qualité d'organisme membre, refusé la transhumance entre CTS en cours de parcours;
- il a autorisé des réflexions sur la modification des accords relatifs au Concours d'Agrégation.

#### Pour le Programme Reconnaissance et Équivalence de Diplômes (PRED) :

- le Conseil a approuvé la liste des diplômes reconnus et/ou admis en équivalence par le 34<sup>e</sup> colloque du Programme reconnaissance et équivalence des diplômes (PRED) et autorisé son annexion à la Convention générale.

Bien que toutes les décisions ou orientations du Conseil participent indéniablement à la bonne marche du CAMES — sinon on ne les prendrait pas, de façon historique, à ce haut niveau de responsabilité et de compétence — elles n'impactent cependant pas de la même manière, le cours de l'évolution de notre Institution. On le dira particulièrement pour le second Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2020-2022) ou pour les sanctions inédites et graves prises contre des professeurs indécents vis-à-vis du Code d'éthique et de déontologie du CAMES.

Une cérémonie de décoration dans l'Ordre international des palmes académiques du CAMES a mis fin aux travaux administratifs de la 36<sup>e</sup> session du conseil des Ministres. ■

## RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Présidence en exercice du Conseil des Ministres du CAMES est assurée, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République du Bénin.

<https://enseignementsuperieur.gouv.bj/>



# Quelques activités en marge de la 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES



## Réseau des partenaires techniques et/ou financiers du CAMES

4<sup>e</sup> rencontre statutaire, Cotonou, le 29 mai 2019.



Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)



Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)



Université Senghor



CRUFAOCI



ISTA - CEMAC



Société africaine de management (SAM RIDE).

## Réunion du Réseau des partenaires techniques et financiers (RPTF) du CAMES

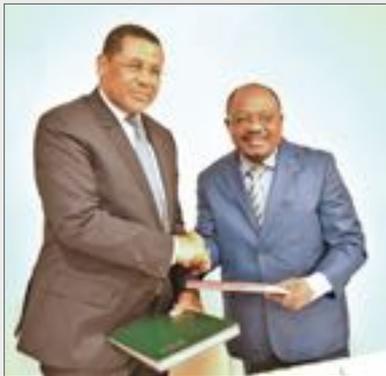
En marge de la 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres, le Réseau des partenaires techniques et financiers du CAMES (RPTF/CAMES) a tenu, le 29 mai 2019, à Bénin Royal Hôtel, à Cotonou, au Bénin, sa quatrième rencontre statutaire. Au cours de cette rencontre, l'ensemble des acteurs a réaffirmé son soutien au CAMES, notamment par rapport à son plan stratégique de développement triennal (PSDC 2020-2022).

Présidés par le représentant de la Présidente de la Conférence des recteurs des universités francophones d'Afrique et de l'Océan indien (CRUFAOCI), dont l'organisme assume présentement la présidence du RPTF/CAMES, les travaux ont connu la participation de 6 institutions partenaires.

L'examen des points inscrits à l'agenda de la réunion a permis de valider le compte rendu de la 3<sup>e</sup> réunion du RPTF, le bilan des réalisations 2017-2018 et le plan d'action 2019-2020. Les partenaires ont pris connaissance du nouveau plan triennal, PSDC (2020-2022), salué sa pertinence et manifesté leur intérêt à le mettre en œuvre par des actions communes. ■

Le RPTF/CAMES a été en 2016 à l'occasion de la Rencontre des Partenaires Techniques et Financiers

[www.lecames.org](http://www.lecames.org)



La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est une organisation internationale regroupant plusieurs pays d'Afrique centrale, créée pour prendre le relais de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Son siège est à Bangui, en République centrafricaine.



Signature du partenariat entre le CAMES et la CEMAC

## Signature du protocole d'accord entre la Commission de la CEMAC et le CAMES

Le 30 mai 2019, le Président de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Pr Daniel ONA ONDO et le Secrétaire Général du CAMES, Pr Bertrand MBATCHI ont signé un Accord de coopération au nom de leurs Institutions respectives.

La cérémonie solennelle de la signature du protocole d'accord s'est déroulée sous les auspices des Ministres en charge de l'Enseignement supérieur, réunis à l'occasion de la plénière de la 36e session du Conseil des Ministres du CAMES, en présence des partenaires, des experts et des cadres des deux institutions.

La signature de cet Accord de coopération devra impulser une nouvelle dynamique de coopération bilatérale entre la CEMAC et le CAMES, en matière de synergies sur toutes les questions liées à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la formation professionnelle.

En sa qualité d'Alumni CAMES, Pr Daniel ONA ONDO a fait un don de 10 millions de francs CFA au CAMES, pour soutenir le Plan stratégique de développement (PSDC 2015-2019). ■

### Quelques réactions après la signature de l'accord de partenariat CEMAC-CAMES

#### Pr Daniel ONA ONDO, Président de la Commission de la CEMAC



« La signature de cette convention de partenariat entre nos deux Institutions vient combler un vide d'opportunités préjudiciable à la sous-région de la CEMAC, au regard des grandes ambitions légitimes de développement et d'intégration de nos États membres. C'est là, une opportunité à saisir pour déployer l'expertise conjointe de nos deux institutions dans des domaines d'intérêt partagé, afin de promouvoir la gouvernance universitaire, l'excellence académique et l'assurance qualité. Il convient maintenant de concrétiser ces champs d'intérêt commun sous la forme de partenariats contractuels solides, durables, sécurisés et profitables pour l'ensemble des deux Institutions »

#### Pr Bertrand MBATCHI, Secrétaire Général du CAMES.



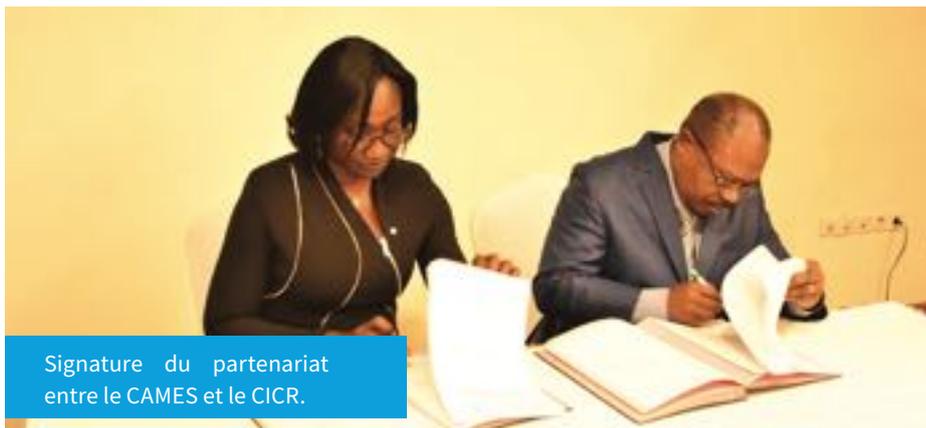
« Au-delà de ce soutien financier, Pr Daniel ONA ONDO envoie un signal fort, qui reconforte le CAMES dans son ambition de mobiliser davantage des ressources, pour le financement du PSDC, à partir d'abord des sources endogènes, comme les acteurs de l'enseignement supérieur de l'espace CAMES, les États membres ou les Institutions qui s'y rattachent. Cette démarche éloquente traduit une fois de plus, l'engagement personnel spontané du Pr Daniel ONA ONDO et celui de la Commission de la CEMAC, à investir dans le capital humain, par le biais du secteur de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la recherche et de l'innovation ».



En sa qualité de « gardien du droit international humanitaire (DIH) », le CICR s'emploie à promouvoir le DIH et les principes humanitaires dans des structures éducatives. Reconnaisant l'importance de sensibiliser les décideurs et les guides d'opinion de demain, le CICR plaide en faveur de l'enseignement du DIH dans les universités. Les universités jouent un rôle crucial quant au respect du DIH et aux règles applicables à d'autres branches du droit, en veillant à ce qu'ils soient enseignés aux dirigeants, aux porteurs d'armes, aux juges et aux avocats de demain, ainsi qu'aux futurs professionnels de l'humanitaire. En effet, la connaissance de ces règles – quoiqu'insuffisantes à elles seules – demeurent indispensables pour garantir le respect du droit. C'est la raison pour laquelle les partenariats avec les universités sont au cœur des efforts déployés par le CICR, pour renforcer le respect du DIH et promouvoir l'action et les politiques humanitaires.

**En savoir plus :**

<https://www.icrc.org/fr/>



Signature du partenariat entre le CAMES et le CICR.

## Signature du protocole d'accord entre le CICR et le CAMES

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le CAMES ont noué également un partenariat stratégique, lors de la session plénière du Conseil des Ministres.

Cet accord a pour but de combler les lacunes liées au Droit international humanitaire (DIH) et d'uniformiser son enseignement dans les pays membres du CAMES, à travers notamment l'harmonisation des programmes d'enseignement et la promotion du DIH dans les milieux universitaires.

D'une durée de deux ans renouvelable, cet accord vise en particulier à :

- intégrer le DIH dans l'enseignement universitaire des pays membres du CAMES ;
- faire délivrer par le CAMES une attestation aux participants des cours panafricains en DIH ;
- obtenir le soutien du CAMES pour la recherche en DIH et la prise en compte des articles publiés dans la Revue internationale de la Croix-Rouge (RICR) (sélection française) pour le Concours d'agrégation du CAMES ;
- obtenir le soutien du CICR aux Olympiades universitaires du CAMES à travers l'octroi d'un prix DIH.

Le CAMES s'est engagé (i) à accompagner le CICR à officialiser et à promouvoir le module universitaire de DIH dans le programme de 3<sup>e</sup> année de Licence de toute faculté intéressée, dans les Universités des États membres du CAMES et (ii) à assurer un plaidoyer auprès des États et IESR membres pour une intégration réussie du DIH dans l'enseignement universitaire. ■

### COURS DE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

Intégration du Droit international humanitaire dans l'enseignement universitaire

Le CICR facilite l'enseignement du DIH en proposant un module universitaire obligatoire de 25 h, dès la 3<sup>e</sup> année de Licence en droit, que le CAMES adopte. Le CAMES accompagne le CICR à en assurer la promotion pour une prise en compte dans les États membres. Le but est que tous les étudiant-e-s puissent acquérir les connaissances de base et les grands principes du DIH.

Le module sera donné par les enseignants formés à cet effet dans chaque État et devra permettre d'aborder les sujets suivants :

- introduction et principes généraux du DIH ;
- sources du DIH ;
- champ d'application du DIH ;
- mise en œuvre du DIH ;
- personnes protégées ;
- principes de la conduite des hostilités ;
- moyens et méthodes de guerre ;
- rôle du CICR vis-à-vis du DIH.

# La 36<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres adopte un nouveau règlement intérieur pour les CCI

Depuis 2015 les membres du Comité Consultatif Général (CCG) peinent à s'accorder sur l'actualisation du règlement intérieur des Comités Consultatifs Inter africains (CCI), conformément aux orientations de l'axe 2 du Plan stratégique de développement du CAMES, 2015-2019. La 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES a finalement adopté le nouveau règlement intérieur des CCI, sur la base d'un rapport d'experts soumis au préalable à la Commission d'Experts du CAMES.

**D**ès 2015, le Secrétariat Général du CAMES — dans le cadre de la modernisation de la gouvernance de l'institution, en phase avec l'axe 2 du Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2015-2019) — a invité le Pr NDIAW Diouf à présenter aux membres du CCG un projet de révision du règlement intérieur en l'arrimant, au mieux, aux évolutions pertinentes actuelles impulsées par la vision dudit plan.

Cette démarche participative et inclusive présentait l'avantage d'inclure tout le monde dans la dynamique de changement, sans pour autant altérer les fondamentaux juridiques sur lesquels l'institution est adossée, notamment, à travers la convention portant statut du CAMES.

De 2015 à 2018, soit une année avant la fin de l'horizon retenue pour le PSDC, on pouvait faire le triste et effroyable constat au terme du CCG, tenu à Niamey au Niger, que le projet de révision n'avait pas prospéré et qu'on faisait plutôt du surplace, parce que les acteurs étaient impliqués eux-mêmes dans les options à prendre, en tant que potentiels bénéficiaires et avaient du mal à se démarquer de leurs propres postures.



Vue de la séance de travail du Comité des Experts

Aussi, le Président du Conseil des Ministres du CAMES, le Professeur Jacques FAME DONGO prit-il la décision n° SO-CM/2018-006 d'instruire le Secrétaire Général de mettre en place une commission ad hoc d'experts pour proposer un projet, à l'attention de la commission des experts, en vue d'une validation par le Conseil des Ministres.

La Commission de cinq experts, mis en place par le Secrétaire Général par arrêté n° 002/2019/CAMES/SG/AC/AJ en date du 4 janvier 2019, composée d'anciens présidents d'université, d'anciens ministres de l'Enseignement supérieur et d'un juriste a soumis un projet de règlement intérieur du CCG qui a été adopté lors de la 36<sup>e</sup> session du Conseil des ministres.

Ce nouveau texte précise ou renforce notamment les aspects ci-après :

- le CCG est une instance consultative de pilotage du CAMES, à caractère académique : désormais son champ dépasse le cadre des Comités Consultatifs interafricains (CCI) et touche les autres programmes académiques du CAMES. Il examine les points académiques que lui soumette le Conseil des Ministres du CAMES et le Secrétariat général ou d'autres questions de même nature pour l'intérêt de l'institution ;
- le CCG est constitué de deux représentants d'établissement d'enseignement supérieur (public et privé), d'un Directeur du centre national de la Recherche à défaut d'un Directeur général de la recherche ainsi que des organismes régionaux d'enseignement supérieur ou de recherche, partenaires ;
- les conditions d'éligibilité comme président du CCG : désormais, pour occuper la présidence du CCG, le pays d'origine du candidat doit au préalable s'acquitter des contributions annuelles et des arriérés ;
- les modalités de désignation des membres du bureau : le caractère alternatif de l'occupation des postes du bureau du CCG, jadis appliqué comme bonne pratique, a été consacré. Il intervient sans tenir compte de la région d'origine du Secrétaire général du CAMES ;
- les modalités de gestion de chaque type d'intérim.

Désormais, ce règlement est soumis à l'épreuve des faits puisqu'il a permis l'organisation de la réunion ordinaire du CCG, tenue en juillet 2019 à Bangui, en Centrafrique. ■

## TÉLÉCHARGEZ

LE NOUVEAU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES CCI SUR LE SITE INSTITUTIONNEL DU CAMES

[www.lecames.org](http://www.lecames.org)

Les récipiendaires de l'Ordre international des palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES)



## Ordre international des palmes académique du CAMES (OIPA/CAMES)

### Les distinctions :

- Les grades : Chevalier, Officier, Commandeur.
- Les dignités : Grand Officier, Grand-Croix.

### En savoir plus :

<https://www.lecames.org/programmes/oipa/>

# Décoration de personnalités en marge du Conseil des Ministres du CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES a tenu sa 36e session ordinaire à Cotonou, le 30 mai 2019, sous la présidence de Son Excellence, Professeur Jacques FAME NDONGO, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur du Cameroun.

La cérémonie de clôture des travaux de la 36e session intervenue le 30 mai 2019 a été mise à profit par l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES (OIPA/CAMES), pour recevoir en son sein six (6) personnalités :

### Au grade d'Officier

- M. Aaron LOGMO MBELEK, Directeur de la Coopération, Ministère de l'enseignement supérieur (Cameroun) ;
- Dr Frédéric RÉOUNDJI, Directeur Général Adjoint de l'Enseignement supérieur (Tchad) ;
- Pr Jean Paul DE GAUDEMAR, Recteur de l'AUF.

### Au grade de Commandeur

- Pr Alkassoum MAÏGA, Professeur titulaire de sociologie, Ministre en charge de l'Enseignement supérieur du Burkina Faso
- Dr Marie-Odile ATTANASSO, Maître de conférences, Économiste-Démographe, Ministre de l'Enseignement supérieur du Bénin,
- Pr Maurice Aurélien SOSSO, Professeur Titulaire de Chirurgie, Recteur de l'université de Yaoundé 1, Président du Comité Consultatif Général (CCG) du CAMES.

CHANCELLERIE  
DE L'OIPA/CAMES

EST CHARGÉE DE LA DÉCORATION DES PERSONNALITÉS, POLITIQUES, SCIENTIFIQUES OU DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, AYANT RENDU UN SERVICE SIGNALÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE DANS L'ESPACE CAMES OU AILLEURS.

**Allocution du Représentant des récipiendaires  
OIPA/CAMES, Pr Jean-Paul de Gaudemar**



Si le premier groupe a été décoré pour les services rendus à l'enseignement supérieur en général et au CAMES en particulier (organisation de programmes du CAMES, participation à certaines activités du CAMES; etc.), le second l'a été pour les raisons suivantes :

- avoir participé personnellement à au moins deux conseils des Ministres;
- avoir participé activement au développement des programmes du CAMES (envoi d'enseignants-chercheurs et chercheurs pour participer aux activités, accueil de programmes [CCI, PRED, Agrégation, etc..] ;
- avoir fait des réformes pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et la recherche dans son pays;
- avoir fait des efforts en vue du paiement des contributions de son pays.

Cette cérémonie de reconnaissance aux enseignants-chercheurs, chercheurs, et aux personnalités qui se sont dévoués et qui continuent à le faire contre vents et marées pour la cause du CAMES a été présidée par le Pr Bertrand MBATCHI, Secrétaire Général du CAMES, en sa qualité de Grand Chancelier de l'Ordre International du CAMES.

Ainsi, après la lecture des résolutions pertinentes leur décernant les grades par le Secrétaire du Conseil de l'Ordre, les récipiendaires ont-ils reçu tour à tour des mains du Grand Chancelier, leurs distinctions.

Ce dernier après avoir rappelé aux récipiendaires leurs droits et leurs devoirs a terminé son propos en leur soulignant que les distinctions qu'ils venaient de recevoir constituaient une invite à faire encore plus, pour le rayonnement de notre Institution panafricaine de référence.

Les récipiendaires se sont dits heureux et honorés d'appartenir à l'Ordre et se sont engagés à travailler pour mériter la confiance que l'Ordre leur a témoignée, en leur attribuant des distinctions honorifiques. ■



**Le Grand Chancelier décorant le Ministre Alkassoum MAIGA (Burkina Faso) au grade de Commandeur de l'OIPA/CAMES.**



## Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
2020-2022

### CONCLUSION FORTE DE L'ÉVALUATION EXTERNE DU PSDC 2015-2019

« Le premier Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2015-2019) a ouvert de nouvelles perspectives au CAMES. Il a renforcé ses potentialités et a sauvé la pratique de ses programmes statutaires, en les dématérialisant, en accroissant leur visibilité, leur rayonnement et attractivité, dans un contexte d'asphyxie financière de plusieurs des pays membres, où peu d'entre eux sont enclins à s'acquitter de leur contribution annuelle réglementaire ».

### VISION

Le CAMES, leader de développement des États membres par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

[www.lecames.org](http://www.lecames.org)



## Le CAMES adopte un Plan stratégique de développement triennal, pour consolider les acquis et les élargir

Le CAMES a présenté à la 36e session du Conseil des Ministres, les résultats de l'évaluation externe de son premier Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2015-2019) et son nouveau Plan stratégique triennal 2020-2022.

### L'évaluation externe du PSDC 2015-2019

L'évaluation externe du Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2015-2019) a été conduite par un Expert indépendant, M. Ababacar MBENGUE, Professeur agrégé en Sciences de Gestion à l'Université de Reims (France), Expert international en management stratégique.

En diligentant cette évaluation, le CAMES voulait disposer de données pertinentes sur le niveau d'exécution des activités et des performances du PSDC 2015-2019, afin de fournir aux parties prenantes clés des informations fiables sur les progrès réalisés, les contraintes et les leçons apprises. Il s'est agi aussi pour l'Institution de glaner le retour d'informations des bénéficiaires, pour réorienter éventuellement les actions et interventions futures.

Pour mener à bien sa mission d'évaluation, l'Expert indépendant a engagé une série de rencontres et d'échanges directs non seulement avec différentes parties prenantes aux activités et aux programmes du CAMES, notamment au sein des IESR, des ministères en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mais aussi avec des partenaires.

L'autre axe de la méthodologie d'évaluation a été le lancement d'une consultation générale au moyen d'un questionnaire anonyme en ligne, donnant aux répondants la possibilité d'exprimer librement leurs opinions sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la pérennité des actions du PSDC 2015-2019, tout en formulant éventuellement les recommandations pour améliorer chacun des aspects sus évoqués.

Le Comité de suivi et pilotage du PSDC (CSP-PSDC) qui s'est réuni à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 23 au 27 avril 2019, pour un séminaire d'auto-évaluation et de réflexion sur les axes du Plan stratégique, a mis à la disposition de l'Expert indépendant, un rapport d'auto-évaluation.

L'ensemble de ces données appuyées par des discussions élargies au Comité de suivi et de pilotage du PSDC ont apporté à l'expert, une meilleure compréhension des défis et priorités du CAMES pour les années à venir et l'ont permis d'initier des bases stratégiques conformément à la vision du « CAMES du futur », adoptée par les Chefs d'État, lors de la célébration du cinquantenaire du CAMES.

Le rapport final d'évaluation externe a été présenté à la 36e session du Conseil des Ministres du CAMES, qui s'est tenue à Cotonou, au Bénin, du 27 au 30 mai 2019.

On peut retenir comme conclusions de cette évaluation externe que «le premier Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC 2015-2019) a ouvert de nouvelles perspectives au CAMES. Il a renforcé ses potentialités et a sauvé la pratique de ses programmes statutaires, en les dématérialisant, en accroissant leur visibilité, leur rayonnement et attractivité, dans un contexte d'asphyxie financière de plusieurs des pays membres, où peu d'entre eux sont enclins à s'acquitter de leur contribution annuelle réglementaire».

Comme autre impact direct du PSDC 2015-2019, on peut relever également la transformation numérique du CAMES, après ses 50 ans de fonctionnement. Cette transformation a pour effets induits «la transparence, la traçabilité, la célérité, le meilleur archivage des données, la gestion collaborative et la réduction considérable des coûts de transport des dossiers et des courriers».

### Le PSDC 2020-2022 : le CAMES clarifie ses ambitions dans un monde en pleines mutations

Le processus de formulation du PSDC 2020-2022 est intervenu après l'évaluation externe du PSDC 2015-2019, basée sur une démarche participative ayant impliqué les ministères de tutelle, les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche, les experts du CAMES et prenant en compte les résultats d'un sondage réalisé auprès de la communauté universitaire de l'espace CAMES, ainsi que quelques idées tirées des recommandations du cinquantenaire du CAMES.

L'ambition du CAMES, à travers ce nouveau plan, est de transformer davantage notre espace commun d'enseignement supérieur, en se repositionnant dans une logique d'ouverture et d'inclusion plutôt

que d'exclusion, en tenant compte de la diversité et contraintes de chaque État membre.

Le PSDC 2020-2022 reprend les principaux axes du PSDC 2015-2019, tout en garantissant la consolidation des acquis antérieurs, pour mieux impacter les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche et les États membres.

Ce nouveau plan stratégique illustre également la volonté du CAMES de se repositionner et de renforcer son rôle d'agence-conseil auprès de ses États et des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche de son espace.

Ainsi, il se décline en 7 axes stratégiques complémentaires, 33 objectifs spécifiques et 83 actions concrètes.

Toutes adossées au Code d'éthique et de déontologie du CAMES, les actions proposées confirment l'engagement fort de s'attaquer aux problématiques prioritaires et transversales (i) de l'assurance qualité (ii) de l'appropriation et de l'utilisation intelligente du numérique (iii) d'un impact accru de la recherche organisée en réseau, au bénéfice des États membres (iv) du rôle de conseil et de veille du CAMES en matière de promotion d'enseignants chercheurs et des chercheurs, des outils pédagogiques et des offres de service, ainsi que (vi) de la nécessité de sanctuariser les partenariats et de bien communiquer.

La réussite de ce plan qui se veut celui de l'adhésion, de l'appropriation par les États membres et de la mise en pratique des outils déjà élaborés par le CAMES passe par de meilleures synergies à trouver et à optimiser rapidement entre les ministères de tutelle, les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR), les Institutions régionales d'intégration ainsi que les autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux. ■

## 7 axes stratégiques complémentaires...

Pour accélérer la transformation de l'Espace d'enseignement supérieur et de recherche du CAMES.

**1** Mise en œuvre d'un Code d'éthique et de déontologie

**2** Modernisation de la gouvernance du CAMES

**3** Déploiement de la doublure virtuelle au CAMES (Programme Silhouette)

**4** Renforcement de la démarche qualité dans toutes les activités et programmes du CAMES ainsi que dans les IESR

**5** Soutien et valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation

**6** Développement des synergies, des partenariats et des projets innovants

**7** Communication et relations publiques

«Croyez en vos rêves et ils se réaliseront peut-être. Croyez en vous et ils se réaliseront sûrement», Martin Luther King

# Code Éthique CAMES Déontologie Transparence Responsabilité Créativité Excellence

## LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CAMES(CED)

Le Code d'éthique et de déontologie du CAMES vise à :

- préserver et renforcer le lien de confiance de la communauté universitaire africaine et malgache à l'égard du CAMES, lien de confiance fondé sur l'intégrité et l'impartialité de cette Institution ;
- garantir la transparence ;
- responsabiliser les personnes engagées à titre de membre ou de participant aux programmes du CAMES.

## La Commission d'éthique et de déontologie du CAMES à l'épreuve des faits, en 2019

Une session ordinaire et une extraordinaire, respectivement d'une durée de cinq jours, ont été nécessaires aux membres de la Commission d'éthique et de déontologie (CED) pour analyser sereinement, les dossiers brûlants que le Comité consultatif général (CCG) leur a confiés. Le Conseil des Ministres du CAMES en a tiré, par la suite, les conclusions, après un examen minutieux des projets d'avis des membres de la CED.

Après une session ordinaire tenue du 21 au 25 janvier 2019, qui aura permis notamment d'adopter le règlement intérieur de la CED, de prendre connaissance des dossiers pendants et d'en désigner les rapporteurs, une session extraordinaire a dû être organisée du 16 au 21 avril 2019, afin que des avis y relatifs soient élaborés et portés à la connaissance de 36e session du Conseil des Ministres.

Malgré des mensonges formulés ici et là et véhiculés sur les réseaux sociaux, ou diffusés par lettres administratives sans respect de la voie hiérarchique et appuyés par des campagnes diffamatoires auprès de certains membres du Conseil des Ministres du CAMES, la Commission d'éthique et

de déontologie a su maintenir le cap et analyser l'ensemble des dossiers en toute objectivité, sans sombrer dans les pièges d'un autre âge qui lui étaient tendus.

Ainsi, par respect de leur mission, les membres de ladite Commission se sont-ils retenus de répondre aux invectives puériles ou aux diffamations de certains mis en cause, incapables de faire leur auto-évaluation, pour mieux affronter les faits qui leur étaient objectivement reprochés.

Les membres de la CED ont plutôt privilégié les espaces d'expression autorisés statutairement : la Commission d'éthique et de déontologie ainsi que le Conseil des Ministres.



Toutefois, suite à la demande insistante de quelques experts du Conseil des Ministres voulant prendre également connaissance des faits, en vue de mieux éclairer leurs ministres, dont certains avaient été directement sensibilisés par les mis en cause comme précédemment évoqués, le Secrétaire Général du CAMES a dû présenter les données ainsi que les éléments de preuve à sa disposition, sans pour autant révéler les propositions d'avis réservées à la seule discrétion et décision des Ministres.

Indignés par les contradictions notoires observées entre les éléments de preuves mis à leur disposition et la substance fallacieuse des propos relayés par voie épistolaire, sur les réseaux sociaux ou échanges verbaux, la Commission des experts a proposé un projet de résolution au Conseil des Ministres pour protéger la réputation du CAMES, tout en condamnant fermement les actes récriminés, conformément au Code d'éthique et de déontologie du CAMES.

Réunis en huis clos, le Conseil des Ministres présidé par le Ministre d'Etat, Ministre de l'enseignement supérieur du Cameroun, le Pr Jacques FAME DONGO, et co-présidé par le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'innovation du Burkina Faso, Vice-président statutaire du Conseil des Ministres, le Pr Alkassoum MAIGA, a pris les décisions suivantes :

- **Monsieur Robert DUSSEY**, Professeur Titulaire à l'Université de Lomé (Togo), coupable de plagiat, est interdit de toute participation aux programmes du CAMES, pour une durée d'un (1) an.
- **Monsieur Aurel Constant Eustache ALLABI**, Maître de Conférences à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), peut désormais participer aux programmes du CAMES.
- **Monsieur Fidèle Pierre NZE-NGUEMA** est rétabli dans ses droits et peut désormais participer aux programmes du CAMES.
- **Monsieur Joseph BOUZOUNGOULA** est rétabli dans ses droits par un renvoi de son dossier pour examen par le Comité Technique Spécialisé (CTS) des Lettres et Sciences Humaines (LSH), dans les mêmes conditions d'évaluation qu'en 2016, avec effet rétroactif, en cas de succès.
- L'inscription de **Madame Dandi GNAMOU** sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions de Professeur Titulaire (LAFPT) du CAMES, obtenue à la 40e session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI), tenue à Niamey (Niger), en juillet 2018, est annulée.
- **Madame Dandi GNAMOU** est interdite de toute participation aux programmes du CAMES, pour une durée de trois (3) ans.
- **Madame Dandi GNAMOU** est interdite de certifier ou d'authentifier les documents émanant des établissements et destinés au CAMES, pour une durée de trois (3) ans.
- **Monsieur Komla Dodzi KOKOROKO** est interdit de toute participation aux programmes du CAMES, pour une durée de trois (3) ans.
- **Monsieur Komla Dodzi KOKOROKO** est interdit de certifier ou d'authentifier les documents émanant des établissements et destinés au CAMES, pour une durée de trois (3) ans.
- **Monsieur Adama KPODAR** est interdit de toute participation aux programmes du CAMES, pour une durée de trois (3) ans.
- **Monsieur Adama KPODAR** est interdit de certifier ou d'authentifier les documents émanant des établissements et destinés au CAMES, pour une durée de trois (3) ans.
- **Monsieur Djedjro Francisco MELEDJE** est interdit de toute participation aux programmes du CAMES, pour une durée de trois (3) ans.
- **Monsieur Ibrahim SALAMI** est interdit de toute participation aux programmes du CAMES, pour une durée de trois (3) ans.

Le Secrétaire Général du CAMES est chargé de procéder à des investigations complémentaires et de trouver une solution définitive à l'affaire **Monsieur Denis GUEU**, Professeur Titulaire à l'Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire). ■

Présidents des jurys du 19e Concours d'agrégation SJPEG



**Le Secrétaire Général du CAMES aux Présidents de jurys :**

« Le Président du Conseil des Ministres vous a fait confiance, en vous désignant comme Présidents de jury. C'est dans un contexte difficile ; vous êtes donc interpellés car tout ce que vous allez poser comme acte doit être scruté à l'aune du Code d'éthique et de déontologie du CAMES. L'enjeu du travail que vous allez faire aujourd'hui se situe non seulement à posteriori, en aval, lors de l'évaluation, mais aussi en amont, au niveau de la composition des jurys. Vous aurez à travailler selon les voies qui ont été tracées par nos prédécesseurs, mais vous aurez à oser également. S'il faut mettre des jeunes, vous les mettez si vous êtes convaincus qu'ils ne sont pas dans un réseau ».

## Les Présidents des jurys préparent le 19<sup>e</sup> Concours d'Agrégation en Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion, à Ouagadougou, au Burkina Faso

Les 13 et 14 juin 2019, s'est tenue au siège du CAMES, la réunion des Présidents des jurys du 19e Concours d'Agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion (SJPEG). Cette réunion a notamment servi de cadre de désignation des membres des jurys et des rapporteurs.

La réunion a été présidée par le Pr Maurice SOSSO, Président du Comité Consultatif Général, sous la coordination du Pr Bertrand MBATCHI, Secrétaire Général du CAMES. On notait également la présence du Pr ADAMA DIAW, Président coordonnateur des jurys, des Présidents des jurys de Droit Public (Pr Eloi DIARRA) de Droit Privé (Pr Charles MBA OWONO), de Gestion (Pr Augustin ANASSE), de Sciences Politiques (Pr Nadine MACHIKOU), ainsi que celle des Pr Abou NAPON, Directeur des Programmes au CAMES et du Pr Claude LISHOU, responsable du programme Silhouette du CAMES.

Intervenant en premier lors de la cérémonie d'ouverture, le Pr Bertrand MBATCHI a demandé une minute de silence en la mémoire du Pr Fulbert AMOUSSOUGA GERO, ancien coordonnateur des jurys du Concours en 2017 avant

de souhaiter la bienvenue aux Présidents des jurys, tout en les remerciant d'avoir répondu promptement à son invitation. Il a indiqué que la réunion se tenait dans un contexte particulier marqué par les sanctions infligées à certains de nos collègues, lors de la 36e session du Conseil des Ministres du CAMES, pour manquement aux règles d'éthique et de déontologie.

Le choix des Présidents des jurys par le Président du Conseil des Ministres, dans pareille circonstance peut alors être perçu comme un témoignage de confiance qu'il porte sur eux. Il leur appartenait alors, ajoutera-t-il, de travailler conformément au texte en vigueur, pour mériter cette confiance et faire oublier le réseau de collègues qui empêchait l'avancement de certains et favoriser les amis.



Le Secrétaire Général du CAMES et le Président du CCG à la cérémonie d'ouverture de la réunion des Présidents des jurys SJPEG

À ce propos, il a souligné que des recommandations ont été faites aux CTS pour qu'ils arrêtent les évaluations à géométrie variable selon les candidats. Concernant le mode de désignation des membres des jurys, il a rapporté qu'il restera inchangé, car le Conseil des Ministres n'a pas pris en compte la proposition visant à remettre en cause, la pratique actuelle. Il a cependant indiqué qu'il a été procédé à une modification du code d'éthique et de déontologie pour écarter des jurys tous les collègues impliqués dans les réseaux et ceux qui auraient des dossiers en attente, dans le cadre de la Commission d'Éthique et de Déontologie. Il a terminé son propos en invitant les Présidents à appliquer de manière rigoureuse les grilles d'évaluation, pour que les candidats puissent se juger eux-mêmes, à la fin du Concours.

Le Pr Maurice aurélien SOSSO en prenant la parole a indiqué aux Présidents des jurys qu'ils ont la lourde tâche de restaurer la réputation du CAMES, entachée par des articles dans les journaux et les presses cybernétiques. Aussi, bien que cela relève d'une œuvre de longue haleine, on peut s'en sortir, précisera-t-il en mettant en avant l'impartialité et l'objectivité. Pour ce faire, il suffira de s'appuyer sur les grilles d'évaluation, éléments de l'Assurance Qualité. À ce propos, il a cité le Pr YAO BEDA qui disait ceci « Devant tout candidat, il n'y aura d'état d'âme que l'absence d'état d'âme ». Pour lui, les grilles vont permettre de crédibiliser le Concours. Il a terminé son propos en invitant les jurys à s'appuyer essentiellement sur les textes du CAMES pour ne pas s'exposer aux attaques au niveau des juridictions nationales et internationales.

Les travaux du Collège des Présidents se sont ensuite focalisés sur l'examen des points suivants : rapport de la 18e session, rapport de la réunion bilan du 18e Concours, recommandations de la 18e session et le point sur les grilles de notation ainsi que la désignation des membres des jurys.

Sur le premier rapport, les débats ont porté sur le partenariat avec l'université de Bordeaux en ce qui concerne la question de

la bibliographie et sur l'utilisation de la grille dans les centres de préparation. Sur le premier point, le Secrétaire Général a indiqué qu'il convenait à ce stade de l'évolution du Concours que les candidats et l'université d'accueil fassent un effort particulier. Le CAMES pour sa part va plutôt développer la bibliothèque numérique à mettre à la disposition des candidats, lors des prochaines sessions.

Concernant l'appropriation de la grille par les enseignants-chercheurs, il a été recommandé à l'adresse des membres des jurys de préparation des candidats, de prendre en compte la grille élaborée par le CAMES pour l'évaluation des candidats.

De la lecture du rapport bilan du 18e Concours, il a été retenu que la co-publication est acceptée à condition que l'auteur apporte la preuve de sa contribution, dans la rédaction de l'article.

S'agissant des grilles de notation, il a été indiqué qu'elles ne peuvent pas être modifiées avant 2022, étant donné qu'elles ont été élaborées en 2017 et couvrent une période de cinq (5) ans.

Concernant la cooptation des membres non africains dans les jurys et leur nombre, dans le cadre de la constitution des jurys, il a été convenu qu'en cas d'insuffisance de ressources humaines dans l'espace CAMES, que l'on admette qu'ils soient plus nombreux que les Africains. Dans le cas contraire, il convient de limiter leur nombre, pour valoriser nos compétences endogènes.

Après ces échanges liminaires, les Présidents ont procédé à la désignation des membres de leurs jurys respectifs, après avoir bénéficié d'un renforcement des capacités sur l'utilisation de la plateforme e-Concours d'agrégation.

À la cérémonie de clôture, le Secrétaire Général du CAMES a notamment demandé aux Présidents des jurys de tirer les leçons des insuffisances des Concours passés, pour rétablir la bonne réputation du CAMES. ■

## Relecture du dispositif d'évaluation des enseignants-chercheurs au Concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales (MPOMVPA)

Pr Édouard NGOU-MILAMA

**D**u transfert de la capacité d'évaluation des enseignants-chercheurs au CAMES en 1968 au 50e anniversaire en 2018, en passant par le Plan Stratégique de Développement du CAMES (PSDC), beaucoup d'eau a coulé sous le pont. Du premier au dernier Concours du cinquantenaire, les supports d'évaluation n'ont jamais été revisités en profondeur. Or, notre institution commune doit continuellement être en état de veille et se donner les moyens de répondre aux attentes de ses usagers que sont principalement les pays membres, les partenaires et les enseignants-chercheurs (EC). La nécessaire adaptation des spécialités et disciplines médicales à l'évolution des sciences, des pratiques, des nouveaux besoins de formation et d'organisation professionnelle, la mobilité des enseignants-chercheurs de l'espace CAMES dans d'autres espaces académiques, la mise en œuvre de la vision du CAMES du futur, développée pendant les manifestations du cinquantenaire, rendaient urgente et obligatoire la conception d'un outil unique regroupant toutes les informations sur le Concours d'agrégation de MPOMVPA, sous la forme d'un Guide d'Évaluation des Enseignants-Chercheurs (GEEC).

### Argumentation conceptuelle et justification :

#### La problématique d'un guide dédié pour le Concours d'agrégation de MPOMVPA

Le CAMES s'est doté d'un guide d'évaluation des enseignants chercheurs et chercheurs aux CCI/CTS. Pour renforcer la démarche qualité au niveau du Concours de MPOMVPA, il ne serait pas superfétatoire de produire un document avec la même ambition d'un service de qualité.

En effet, le document de base servant de référence pour les critères d'éligibilité aux titres et travaux et aux instructions permanentes date de 2006 (Cotonou). Il n'intègre ni les problèmes spécifiques du PSDC, ni ceux des textes, du numérique, ni la prise en compte des e-publications. Il était temps que cela soit corrigé par l'élaboration d'un mémoire approprié.

#### La problématique d'ajustement des textes encadrant le Concours

L'avènement du PSDC engage le CAMES dans la modernité et le permet progressivement de s'adapter aux mutations de l'Enseignement

Supérieur au 21e siècle (éthique et déontologie, modernisation de la gouvernance juridique, administrative et financière de l'institution, programme Silhouette du CAMES comme outil d'intégration globale du numérique dans la gouvernance institutionnelle, culture de l'assurance qualité...). Aussi, après sa validation par le Conseil des Ministres, lors de la session 2013, tenue à Cotonou, au Bénin, une adaptation des textes actuellement en vigueur était devenue obligatoire par souci de cohérence.

Cela justifie non seulement le besoin de revisiter l'Accord du Concours, y compris son règlement intérieur (RI), mais aussi d'inciter l'application de l'article 5 de l'Accord, qui préconise des règlements (RI) pour chaque jury.

La justification d'un RI se trouve en plus confortée par la pratique actuelle consistant pour le Secrétariat Général du CAMES, à proposer des recommandations validées par tous, après avis du CCG et accord du Conseil des Ministres, à chaque session du Concours, pour capitaliser les bonnes pratiques issues de l'expérience.

En définitive, cette relecture, permet de renforcer voire d'asseoir la démarche Qualité au niveau du Concours d'agrégation de MPOMVA, conformément à l'axe 4 du PSDC.

#### La problématique des spécialités

Aujourd'hui, on observe en effet, en rapport avec les progrès industriels, l'évolution des technologies médicales, les exigences de développement durable et l'avancement des sciences en général, une importante dynamique sur les disciplines et spécialités médicales. Ce mouvement existe aussi, en pharmacie, odontologie et médecine vétérinaire.

L'évolution dans les champs d'intervention en biologie, en particulier la mutation et les développements de la biologie clinique (Immunopathologie, génétique moléculaire, cytogénétique), biologie interventionnelle (thérapie génétique, thérapie cellulaire), la biologie de la reproduction (stérilité, FIV...) peut effectivement être relevée.

Au total il s'en suit une évolution conséquente des pratiques, des nouveaux besoins de formation et d'organisation professionnelle (hospitalière) et le besoin d'une nécessaire adaptation.

<sup>2</sup> Supports et référentiels :

- Arrangement de Reconnaissance Mutuelle (ARM)
- Exemple : France – Québec ;
- Consensus mondial sur les principales spécialités ;
- Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) ;
- One world one Health ;
- American Board of Veterinary Specialties (ABVS).

Même s'il existe une plateforme commune internationale sur les spécialités, force est de constater des particularités (E.U, France, Canada, etc.). Dans la même veine, pour s'adapter à cette dynamique de nouveaux besoins, certains pays, dont la France, procèdent à la création de diplômes complémentaires.

Aussi, sachant que le CAMES reçoit des enseignants-chercheurs (ECC) nantis de diplômes des différentes origines, une situation pouvant créer des problèmes d'interprétation lorsque les cas de certaines spécialités non délivrées en Afrique sont examinés et évalués lors des sessions du CAMES, il convient de disposer au moins d'un registre régulièrement mis à jour, à défaut de procéder progressivement aux adaptations nécessaires au sein des pays, sous l'impulsion de notre institution.

#### **Au plan général, des instructions permanentes, de l'éligibilité :**

Le débat touche par ailleurs les logiques incompatibles entre l'inscription à la LAFMA et la spécialité sollicitée pour le Concours, mais aussi sur l'individualisation des disciplines cliniques non encore qualifiantes.

Ex. : inscription sur la LAFMA en physique – Biophysique et éligibilité au Concours en Biophysique – Médecine nucléaire.

La commission devait revisiter l'organisation même du Concours, afin de le moderniser, en l'adaptant aux réalités du moment, tout en préservant sa pertinence et son excellence professionnelles initiales.

Tout comme elle devait intégrer le CAMES du futur, tournée résolument vers l'approche du développement socio-économique des pays membres avec prise en compte des nouveaux critères d'évaluation des EC et C, pour leur conférer un statut de professionnel du développement socio-économique. Les critères du Prix André GOUAZE pour l'excellence professionnelle en sciences de la santé illustrent bien cette ambition.

#### **Argumentaire méthodologique**

Reprenant une des propositions de l'Assemblée Générale des Présidents et Vice-présidents des Jurys de la 17e session du Concours, tenue en 2016 à Dakar, le collège des Présidents des jurys du 18e Concours d'agrégation MPOMVPA, réuni à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 13 et 14 juin 2017 a suggéré au Secrétaire Général du CAMES, qui l'a accepté, la création d'une commission<sup>1</sup> de réflexion au niveau des 5 sections du Concours, en vue de la relecture du dispositif d'évaluation du Concours de MPOMVPA et de la définition d'un cadre de suivi et d'accompagnement du Concours.

Cette commission devait procéder à un recensement et une analyse documentaire des pratiques du Concours d'agrégation (situations conflictuelles, affectation des spécialités, doubles spécialités, inadéquation LAFMA et spécialité exigée au Concours, etc.) mais aussi à une compilation de documents internationaux<sup>2</sup>.

- Travail de la commission en mode Delphi
- Séance de validation du document au CAMES
- Soumission du document à l'expertise d'autres consultants
- Validation au CCG Bangui juillet 2019.

#### **Résultats : GEEC au Concours d'agrégation de MPOMVPA**

Ce document englobe :

- Les textes réglementaires
- Les critères généraux et spécifiques de chaque section du Concours
- Les instructions permanentes (IP)

Le sommaire se présente ainsi :

- Chapitre 1 : Le dispositif réglementaire
- Chapitre 2 : Le dispositif numérique pour l'inscription et la gouvernance du Concours
- Chapitre 3 : Critères de recevabilité des dossiers au Concours d'agrégation de médecine, pharmacie odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales (MPOMVPA)
- Chapitre 4 : Les grilles de notation
- Chapitre 5 : Résumés exécutifs des référentiels des spécialités/qualifications : les annexes
  - Annexe 1 : liste des sections, disciplines et spécialités
  - Annexe 2 : Tableau de qualification
  - Annexe 3 : Les annexes du système de veille pour les disciplines et spécialités

Ce document va constituer une avancée importante dans les pratiques du CAMES avec un accès facilité à l'information pour tous, garantissant ainsi une égalité des chances et la transparence, en même temps qu'il assure le lien avec le Code d'Éthique et de Déontologie (CED) du CAMES. Mais c'est surtout un guide pour la prise en compte de conditions d'époque, un bréviaire pour tout prétendant à une carrière hospitalo-universitaire, test d'autoévaluation pour construire une véritable ambition. En effet, de la prétention à devenir Maître de conférences agrégé à la mise en œuvre effective du projet, toutes les questions sur le dossier du Concours, les critères à remplir et la procédure d'inscription y trouveront les réponses. Il constitue enfin un système de veille pour les adaptations, anticipations utiles et pour les exigences de qualité sur l'ensemble du processus. ■

1 Pr Edouard NGOU-MILAMA (Président), Pr Abdarrahman DIA, Pr ALOGNINOUBA Théodore, Pr Arouna Ouédraogo, Pr IBARA Jean Rosaire, Pr Karim KOURAME, Pr Mohénou Diomandé, Pr Monnet DAGUI, Pr LISHOU Claude (membres)



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Plan stratégique*  
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
2020-2022



# PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2022



## Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES  
2015-2018

### Les Programmes Thématiques de Recherche du CAMES : Un outil pour des réponses synergiques, aux défis de développement des pays membres.

**Réunir, coordonner, créer des opportunités,  
valoriser, communiquer, accompagner  
par le plaidoyer et l'expérience.**

**Thème #1**  
- Changements Climatiques  
- Gouvernance et Développement  
- Energie

**Ministère Arabe**  
- Innovation technologique  
et l'entrepreneuriat  
- Langage, Science, Culture  
et Citoyenneté  
- Planification et Médiation  
- L'adhésion aux traités

**Cont#**  
- Sécurité Alimentaire  
- Santé Économique et Mondiale  
- Technologies de l'Information  
et de la Communication

#### Objectifs :

- ✓ Augmenter la production scientifique, sa vulgarisation ainsi que le nombre de brevets ;
- ✓ Eriger des réseaux d'enseignants-chercheurs et chercheurs, en points focaux multi-pays, dédiés à la recherche, avec pour vocation : une mutualisation des ressources, une mobilité des idées et du savoir ;
- ✓ Créer des synergies pour accompagner les talents et le génie créatif des enseignants-chercheurs et des chercheurs, sous le label CAMES ;
- ✓ Appuyer les masters et écoles doctorales, pépinières des chercheurs du futur ;
- ✓ Transformer les réseaux en plateformes d'actions et de solutions, pour les promoteurs économiques, les organismes régionaux de développement et les collectivités locales.

**Les Journées scientifiques du CAMES :**  
**une tribune d'expression, de partage  
et d'enrichissement mutuel des acteurs  
de la recherche.**

[www.lecames.org](http://www.lecames.org)

*Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité  
au service du développement des États membres*



Le CAMES, leader du développement des Etats membres  
par l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

---

01 BP 134 Ouagadougou 01, Burkina Faso

Téléphone : (+226) 25 36 81 46

Courriel : [cames@lecames.org](mailto:cames@lecames.org)

[communication@cames.online](mailto:communication@cames.online)

Site internet : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)